

PICTOGRAMME PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE - M014 Référence : 03908



RESUME

Pictogramme casque obligatoire en PVC, aluminium ou autocollant. Format rond disponible en 5 dimensions de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010 et unifié au niveau international
- Signal d'obligation rond avec pictogramme blanc sur fond bleu
- Large choix de dimensions

Renforcez la sécurité au sein de vos locaux ou sur vos chantiers en rappelant le caractère obligatoire du port des EPI à l'aide de [panneaux d'obligation normés](#).

Existe en version avec texte, retrouvez le [panneau port du casque obligatoire avec texte et picto](#).



DECLINAISONS

Dimension	Matière
ø 100 mm	Panneau PVC
ø 150 mm	Panneau PVC
ø 200 mm	Panneau PVC
ø 320 mm	Panneau PVC
ø 420 mm	Panneau PVC
ø 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 320 mm	Panneau PVC avec adhésif

ø 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
ø 100 mm	Autocollant
ø 150 mm	Autocollant
ø 200 mm	Autocollant
ø 320 mm	Autocollant
ø 420 mm	Autocollant
ø 100 mm	Aluminium
ø 150 mm	Aluminium
ø 200 mm	Aluminium
ø 320 mm	Aluminium
ø 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Pictogramme port du casque de protection ISO 7010

Réduisez les accidents provoquant des blessures graves en incitant vos collaborateurs à porter les équipements de protection individuelle lorsqu'ils sont nécessaires au moyen de [panneaux indiquant le port obligatoire des EPI](#).

Ainsi sur un chantier, dans une usine ou un atelier, communiquez correctement le port obligatoire du casque de sécurité pour que la tête soit protégée. Pour cela, optez pour une signalétique composée d'un pictogramme de sécurité plutôt que de mots.

En effet, l'usage du pictogramme ou du symbole graphique normé et harmonisé au niveau international rend le message plus simple et rapide à interpréter. Il va donc potentiellement favoriser le port de cet équipement et réduire les blessures au niveau de la tête provoquées par des chutes d'objets ou tout autre choc.

Retrouvez également le [panneau port des gants de protection obligatoire](#) ou la [signalisation port des lunettes de protection](#).

Caractéristiques du panneau Port du casque de sécurité

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ø 100 mm
- ø 150 mm
- ø 200 mm
- ø 320 mm
- ø 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme M014 conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une tête portant un casque de sécurité.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre,

dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d'application : + 5°C.

- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.